

COMMUNE DE MONTSOREAU DOMAINE : Administration générale Conseil Municipal du 15 novembre 2021	10	<input type="checkbox"/> Compte-rendu <input type="checkbox"/> Délibération <input checked="" type="checkbox"/> Information
--	-----------	---

Durée annuelle du temps de travail du personnel communal

M. le Maire rappelle la loi du 06 août 2019 quant à la transformation de la Fonction Publique qui prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1 607 heures. Le conseil municipal approuve la proposition du Maire quant à ces nouvelles mesures sur le temps de travail des agents communaux, confirmant que le décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année ; la durée annuelle de travail ne pouvant excéder 1 607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies.

Poursuite du contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services par le prestataire Segilog

M. le Maire informe l'assemblée que le présent contrat a pour objet la cession du droit d'utilisation des logiciels, avec documentation d'utilisation, et la fourniture par Segilog à la commune d'une prestation d'assistance, de suivi et de développement (correction des erreurs, adaptation et maintenance des logiciels). Le conseil municipal approuve le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de service.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - exercice 2020 - Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Le conseil municipal prend acte et valide ledit rapport annuel établi par les services de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement - exercice 2020 - Communauté d'Agglomération Saumur Val-de-Loire

Le conseil municipal prend acte et valide ledit rapport annuel établi par les services de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Déclaration d'intention d'aliéner

Le conseil municipal renonce à exercer son droit de préemption sur la parcelle C 408 pour une superficie de 1 001 m², sise Rue des Mazières à Montsoreau.